MAIRIE DE BEVONS
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le dix novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.
Présents : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric
Absent excusé : Monsieur PIZOIRD Vincent
Convocation et affichage : 03/11/2020
Secrétaire de séance : Madame Valérie JULIEN
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10

HOMMAGE RENDU A SAMUEL PATY

Monsieur le Maire rappelle que le drapeau du fronton de la Mairie a été mis en berne le mercredi 21 octobre 2020, date de l'hommage national rendu à Samuel PATY, enseignant sauvagement assassiné le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine. Il propose au Conseil Municipal de faire une minute de silence afin de se remémorer cet événement extrêmement douloureux.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2020 et le soumet à approbation.
Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2020.

1. DELIBERATIONS CONCERNANT LA NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR ET SON INDEMNISATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un recensement de la population aura lieu entre le 21 janvier et le 20 février 2021. Comme pour les recensements précédents, qui ont lieu maintenant tous les 5 ans, il est nécessaire de nommer un agent recenseur qui recueillera les données auprès de la population. Monsieur le Maire informe que Monsieur Jean-Paul CROUVIZIER, ex-1er adjoint de la commune de Bevons, a été sollicité pour assumer cette mission.
Le Conseil, à l'unanimité, approuve la nomination de Monsieur Jean-Paul CROUVIZIER comme agent recenseur dans le cadre du recensement de la population 2021.

Dans le cadre de cette mission, Monsieur le Maire propose une indemnisation de l'agent recenseur de 1200€ brut. En 2016, celle-ci s'élevait à 1100€ brut, avec une participation de l'INSEE de 482€.
Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'indemnisation de Monsieur Jean-Paul CROUVIZIER, agent recenseur 2021, à hauteur de 1200 € brut.

2. DELIBERATION CONCERNANT LE REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE ET LES TARIFS DES CONCESSIONS

Monsieur le Maire informe qu'une mise à jour du règlement intérieur du cimetière est nécessaire. Dans ce cadre, un groupe de travail a élaboré un nouveau document qui a été envoyé à chaque Conseiller Municipal le 31 octobre 2020 pour lecture et commentaires. Il est notamment fait mention de l'actualisation des tarifs des concessions.
Monsieur le Maire propose l'approbation de ce nouveau règlement intérieur du cimetière, ainsi que l'actualisation des tarifs des concessions.
Le Conseil, à l'unanimité,

- **Approuve le nouveau règlement intérieur du cimetière,**
- **Fixe les tarifs des concessions, en référence à l'indice de la construction du 2ème trimestre 2020 (1753) à :**
    - **Emplacement pleine terre : 300 € en concession trentenaire,**

- **Caveaux 3 places : 225 € en concession perpétuelle,**
- **Caveaux 6 places : 300 € en concession perpétuelle,**
- **Columbarium : 550 € en concession cinquantenaire,**

- **Autorise le Maire à actualiser les tarifs selon l'indice de la construction en vigueur à la date de la souscription,**
- **Autorise le Maire à signer et mettre en application le nouveau règlement intérieur du cimetière.**

3. DELIBERATION CONCERNANT LES CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le Maire informe que les conditions de location de la salle Cœur de Village nécessitent une réévaluation suite à l'utilisation comme Office de Restauration Scolaire, à la crise sanitaire (COVID-19), aux frais de nettoyage et de désinfection et aux matériels mis à disposition.

Monsieur le Maire propose :

- Que la salle ne peut être louée qu'à des habitants de Bevons dans le cadre familial ou à des associations après accord du Conseil Municipal,
- Que le demandeur est responsable de la location,
- Qu'étant donnée l'utilisation actuelle de la salle au cours de la semaine, celle-ci ne peut être louée que du vendredi 16 h au lundi 9 h,
- Que le tarif proposé est de 200 € par week-end, sans fractionnement,
- Que la gratuité est appliquée pour une exposition à but non lucratif,
- Que la caution, par chèque, est de 1000 €,
- Que le règlement sera mis à jour en conséquence.

Le Conseil, à l'unanimité, :

- **Décide que la location de la salle Cœur de Village n'est possible qu'à des habitants de Bevons dans le cadre familial (anniversaire, mariage…) ou à des associations après accord du Conseil Municipal,**
- **Décide que le demandeur est responsable de la location,**
- **Décide que la période de location court du vendredi 16 h au lundi 9 h,**
- **Décide que le tarif de la location est de 200 € par week-end, sans fractionnement,**
- **Décide que la gratuité est appliquée pour une exposition à but non lucratif,**
- **Décide d'une caution de 1000 €, à déposer par chèque lors de la remise des clés à l'ordre du Trésor public**
- **Autorise le Maire à entériner le règlement dans ces conditions de location,**
- **Demande au Maire de proposer une révision de ces conditions de location lorsque certaines contraintes seront levées (Office de Restauration Scolaire, crise sanitaire…).**

4. DELIBERATION CONCERNANT UNE PARCELLE COMMUNALE (B737)

Monsieur le Maire informe que la parcelle communale n° 737 section B feuille n°2 de 31 ca est enclavée dans la propriété de Mme ACHARD Yolande, le Moulin, 04200 Bevons. Cette parcelle, autrefois portion du canal d'alimentation d'un moulin à farine, n'a plus de fonction pour la commune et ne présente plus d'utilité pour celle-ci. Après avoir vérifié toutes les particularités de cette parcelle avec le Conseil Municipal précédent, Monsieur le Maire propose la cession de cette parcelle au profit de Mme ACHARD et de ses enfants pour l'euro symbolique, les frais notariés incombant à l'acquéreur, Mme ACHARD Yolande.

Le Conseil, à l'unanimité, décide que la parcelle B737 de 31 ca soit cédée à Madame ACHARD Yolande pour l'euro symbolique, que les frais notariés incombent à l'acquéreur, Madame ACHARD Yolande et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à venir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. DELIBERATION CONCERNANT DEUX CONVENTIONS DE SERVITUDES POUR ELECTRIFICATION SUR LA PARCELLE COMMUNALE B963

Monsieur le Maire informe que TOPO ETUDES, bureau d'étude chargé par ENEDIS, présente deux conventions de servitudes pour :

- L'installation d'un poteau électrique bois sur la parcelle communale B963,
- L'enfouissement d'un câble électrique basse tension souterrain de 37 mètres sur la parcelle communale B963.

Le Conseil, à l'unanimité, valide les deux conventions de servitudes à ENEDIS ci-dessus présentées et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6. DELIBERATION CONCERNANT LE DESEMBOUAGE DU CIRCUIT DE CHAUFFAGE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de réaliser le désembouage du circuit de chauffage de l'école et présente le devis de ClimaX pour un montant de 750.65 € HT - 900,78 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Valide le devis de la société ClimaX pour un montant de 750.65 € HT - 900,78 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le bon pour accord.

7. QUESTIONS DIVERSES

Réunions :

- Visite de l'EREA du 15/10 par Fabrice MACH, Proviseur, Sandrine MARTIN, Gestionnaire et Joël DA PRATO : site très bien entretenu, très bien équipé (ateliers bois et métal, informatique, documentation, cantine)
- CCVLVD « Commission Tourisme » du 16/10 : sentiers de la biodiversité (6) et centre aromatique aux Omergues
- CCJLVD « Commission Eau Potable et Assainissement » du 29/10 et COPIL « Eau Potable et Assainissement » du 10/11 : présentation par la société Altereo du projet de prise de compétence eau potable ; lancement consultation SPANC

Entretiens et travaux réalisés

- Maintenance de la chaudière à gaz de l'école réalisée le 15/10
- Clôture entre l'EREA et le chemin reliant la Mairie au Plantier terminée (Région)

Entretiens et travaux à finaliser / venir

- Récupération de l'ancien transformateur pour stockage matériel : réponse attendue en novembre
- Travaux de voirie du chemin de la Combe : à réaliser après l'intervention d'ENEDIS
- Remplacement des lampadaires accidentés : en cours, fin prévue en novembre
- Faire intervenir Pascuito sur les problèmes de corrosion sur les vannes de la PAC/CTA + déchirure d'une gaine
- Maintenance de la pompe à chaleur de la salle Cœur de Village : prévue le 20/11 par Climax
- Rénovation arrêt de bus Quartier Saint-Michel : à planifier et appel à volontariat
- Nettoyage des fossés au bas de l'EREA et à la Bastie
- Montage et installation du chalet à cartons ondulés : à planifier et appel à volontariat
- Désembouage des 10 radiateurs de l'école : à planifier avec Climax
- Etude d'accès protégé à la cour de l'Ecole / Mairie dans le cadre du plan Vigipirate : en cours

Divers

- Convention de passage avec Madame et Monsieur GILLY signée le 16/10
- Demande de subvention pour la passerelle soumise au Département (FODAC 2020) le 22/10
- Détritus à proximité de la station d'épuration sur terrain communal : déblaiement effectué bénévolement par Virginie et Sébastien de Noyers sur Jabron et Anne le 31/10
- Ramassage scolaire, la Région a décidé de ne maintenir que deux arrêts de bus sur la commune de Bevons pour le transport des collégiens et des lycéens, les autres arrêts ne correspondant plus aux exigences sécuritaires de la Région. Il s'agit des arrêts :
    - « Village, Mas du Figuier », en bas du quartier St-Michel
    - « EREA »
- Flyer pour mise en service du chalet à cartons ondulés à distribuer

La séance est levée à 22h30
Le Maire,

Marc HUSER

MAIRIE de BEVONS 04200 (Alpes de Hte Provence)